



NATIONAL NEWCOMER
NAVIGATION NETWORK

RÉSEAU NATIONAL DE
NAVIGATION POUR
NOS NOUVEAUX ARRIVANTS

RAPPORT D'ÉTAPE 2025

Autorisation d'exercer la profession et emploi optimal des infirmières et infirmiers formés à l'étranger

Le présent rapport fait le point sur l'état d'avancement des recommandations formulées par le groupe de travail sur les infirmières et infirmiers formés à l'étranger (IFE) de 2023 et présente un résumé de l'orientation de 2025 alors que nous travaillons à faire progresser l'emploi optimal des IFE au Canada.

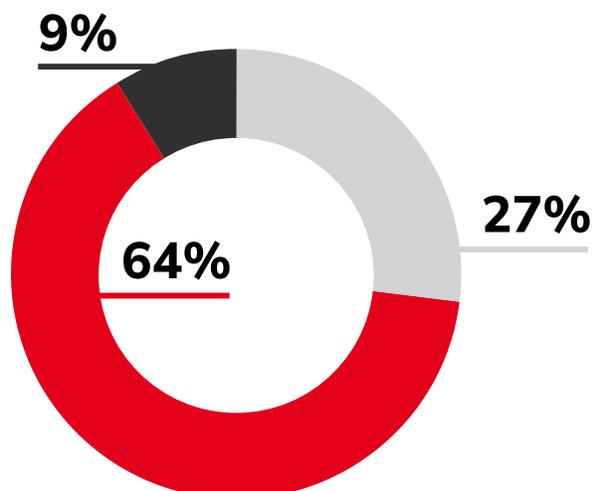
CONTEXTE

En 2022, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a élargi le mandat du Réseau national de navigation pour nos nouveaux arrivants (N4) afin d'éliminer les obstacles à l'obtention d'un permis d'exercice et à l'emploi optimal auxquels les professionnelles et professionnels de la santé formés à l'étranger font face. Après une mobilisation poussée des parties prenantes, le N4 a produit **Une partie de moi manquante : Rapport pancanadien sur l'autorisation d'exercer des professionnels de la santé formés à l'étranger**, un résumé sur l'état actuel. Pour favoriser les changements systémiques, le N4 a tiré parti de son **modèle Communauté de pratique** pour former un groupe de travail composé de décideurs clés sur les voies d'accès à l'obtention du permis d'exercice des IFE. De plus, le N4 a animé six réunions mensuelles pour appuyer l'élaboration des principales recommandations en matière de changement du système et a résumé ce travail dans le rapport de 2023 intitulé **Accueillir les infirmières et infirmiers formés à l'étranger dans le secteur canadien es soins de santé : Recommandations pour le changement**. Au cours de l'année suivante, l'équipe du N4 a dirigé des plans détaillés de communication et de mobilisation des connaissances pour favoriser l'adoption des recommandations. Enfin, le groupe de travail sur les IFE a choisi de poursuivre les réunions trimestrielles pour appuyer la collaboration intersectorielle continue en plus d'apporter une orientation stratégique aux travaux du N4.

ÉTAT DES RECOMMANDATIONS

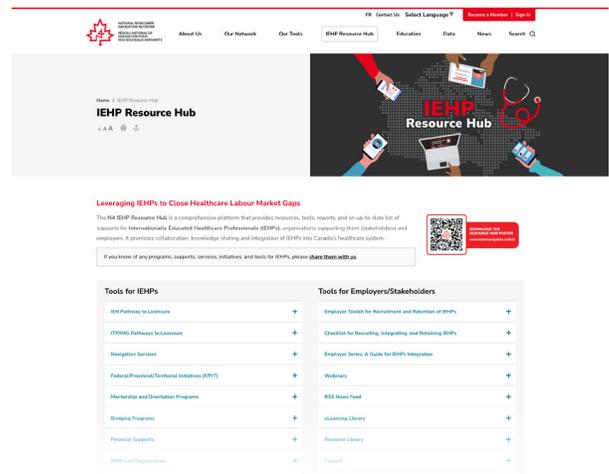
Le rapport sur les IFE de 2023 comportait 22 recommandations pour le changement de système. Depuis, six d'entre elles ont été mises en œuvre et deux ne sont plus pertinentes en raison d'autres changements apportés au système.

- Compléter (6)
- En Suspens (14)
- Non pertinente (2)



RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE

Afin de favoriser la compréhension des voies d'accès et du soutien à l'obtention du permis d'exercice pour les IFE, l'équipe du N4 a créé un **Centre de ressources** qui comprend des renseignements à jour et exacts à un seul endroit. Le carrefour est tenu à jour pour s'assurer qu'il reflète tout changement dans le paysage des IFE. Les organismes de réglementation ont mis à jour leurs directives et leurs politiques concernant les tests de compétence linguistique et la collecte de documents. De plus, les fournisseurs de reconnaissance des titres de compétences ont simplifié une grande partie de leur processus, ce qui a permis d'octroyer plus rapidement des permis aux IFE.



APPELS À L'ACTION 2025

Il reste encore de nombreux changements à apporter au système pour optimiser pleinement l'emploi optimal des IFE du Canada. Le rapport de Santé Canada de 2025 intitulé **Les soins offerts aux Canadiens : l'avenir de l'effectif en santé au Canada** signale que le système d'éducation est incapable de répondre à la demande en personnel infirmier, ce qui confirme que les IFE continueront de jouer un rôle fondamental dans la satisfaction des besoins en santé des Canadiennes et Canadiens. Les éléments suivants visent à rendre le contexte de l'autorisation d'exercer la profession des IFE plus équitable :

Les organismes de réglementation des infirmières et infirmiers devraient continuer d'harmoniser les exigences relatives à l'obtention d'un permis d'exercice et d'offrir aux IFE davantage de voies d'accès à la pratique en :

- créant un permis pancanadien pour exercer la profession d'infirmière;
- reconnaissant les permis (en plus de la formation) des administrations approuvées;
- élargissant et en adaptant la classe de permis temporaire pour inclure les IFE;
- mettant en œuvre des normes d'accréditation obligatoires pour les programmes de transition;
- suspendant la date d'expiration d'un test linguistique une fois que la demande de permis d'exercice des IFE est en cours.

IRCC devrait utiliser les renseignements recueillis au sujet des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants avant et à leur arrivée pour :

- accroître le soutien apporté aux IFE afin d'aider à la compréhension des étapes et des exigences du processus d'obtention d'un permis d'exercice, qui peut être effectué avant l'arrivée;
- établir des voies d'aiguillage vers le soutien à la navigation des IFE.

En collaboration avec les organismes de réglementation et d'autres partenaires, les gouvernements provinciaux devraient :

- adopter des « Règles de bonne foi » dans toutes les lois provinciales;
- établir un appui de navigation individuel propre aux IFE, dans chaque province;
- élargir et adapter les programmes de pratique clinique supervisée à offrir dans toutes les provinces et dans tous les milieux de pratique;
- apporter du soutien financier fondé sur les besoins aux IFE pour éliminer les obstacles.

Les employeurs devraient s'engager activement dans le recrutement d'IFE déjà au pays, notamment en :

- élaborant des mécanismes pour repérer et intégrer les IFE sous-employées qui travaillent dans des rôles de soins de santé et les mettre sur la voie de l'obtention du permis d'exercice de la profession d'infirmière.

COORDONNÉES

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce travail, veuillez communiquer avec Sahar Zohni, Directrice, Opérations, Planification et performance, szohni@cheo.on.ca